

LOI N° 2001-32 DU 19 NOVEMBRE 2001

Portant autorisation de ratification de l'Accord
prêt signé le 03 mai 2001 entre la République du
Bénin et la Banque Arabe pour le Développement
Economique en Afrique dans le cadre du financement
du projet " Santé 1 BADEA ".

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de prêt signé le 03 mai 2001 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique dans le cadre du financement du projet " Santé 1 BADEA " pour un montant de Six Millions Six Cent Cinquante Mille (6.650.000) dollars des Etats-Unis d'Amérique, soit environ Quatre Milliards Huit Cent Millions (4.800.000.000) de francs CFA.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 2001

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



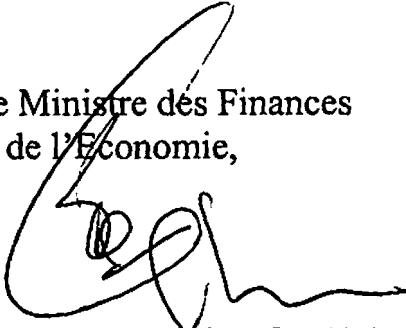
Mathieu KEREKOU .-

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre de la Santé Publique,



Céline Yvette SEIGNON-KANDISSOUNON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MSP 4
MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
JO 1.